

Direction des Affaires Sociales,
de la Main-d'Oeuvre et de
l'Education

Division des Affaires Sociales
et des Relations Industrielles



MS/S/74.3

CONVOCAATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
LE "ROLE DES FEMMES DANS L'ECONOMIE"

1ère Réunion 26 - 29 novembre 1974

(Note du Secrétariat)

I. INTRODUCTION

1. En mars 1974, au cours de sa 36ème session, le Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales a :

(a) recommandé la publication du rapport sur le rôle des femmes dans l'économie (MS/S/73.3) dûment révisé en tenant compte des amendements proposés par les Délégations nationales, ainsi que du résumé des discussions et des conclusions du Groupe d'Experts qui s'est réuni du 3 au 6 décembre 1973 à Washington D.C.

1. Les Délégations nationales sont priées d'envoyer la liste des noms et des qualifications des personnes qu'elles ont l'intention de désigner avant la fin juillet 1974.

2. Pour tout renseignement supplémentaire s'adresser à Denise LECOULTRE, OCDE, Tel. 524.91.82.

(b) approuvé, conformément au programme de travail et au budget pour 1974 /C(73)1357 l'établissement d'un Groupe de Travail provisoire, quitté à le rendre permanent par la suite. /Voir le compte-rendu sommaire du Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales : MO/M(74)1, paragraphe 27.

II. DATE ET LIEU DE LA REUNION

2. Il est proposé de réunir pour la première fois le Groupe de Travail sur le Rôle des Femmes dans l'Economie à Paris du 26 au 29 novembre 1974 ; cette date pourra paraître tardive mais elle a été choisie afin de laisser le temps au Secrétariat de réunir les informations existantes et de bien préparer celles des nombreuses propositions présentées par le Groupe d'Experts et inscrites à l'ordre du jour de cette première réunion.

III. HISTORIQUE ET OBJECTIFS DES ACTIVITES DE L'OCDE EN LA MATIERE

3. Entre 1964 et 1973 la Division des Affaires Sociales avait entrepris une série d'études dans le cadre de divers programmes tels que :

(a) l'aménagement de la durée et des horaires de travail ainsi que des heures d'ouverture et de fermeture des services afin de venir en aide aux personnes ayant des responsabilités familiales ;

(b) l'emploi à temps partiel ;

(c) la formation permanente et le retour des femmes sur le marché du travail ;

(d) diverses sessions d'études syndicales et patronales sur les problèmes de l'emploi féminin.

4. A la suite de ces activités, le Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales avait soumis en 1968, au Conseil de l'OCDE, des conclusions à orientation politique (1), concernant les problèmes des personnes ayant des responsabilités familiales. Le Comité recommandait déjà :

(a) d'améliorer l'attitude et l'opinion publique à l'égard de ceux qui cumulent des responsabilités professionnelles et familiales ;

(1) OCDE, janvier 1968. Adaptation et Emploi des Groupes Spéciaux de Main-d'Oeuvre. Mise en oeuvre d'une politique active de main-d'oeuvre (p. 13-18). Conclusions du Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales.

(b) d'affiner les données statistiques relatives à l'âge, le niveau d'instruction et la formation, l'état civil et le nombre d'enfants d'âges pré-scolaire et scolaire, la durée du travail hebdomadaire, l'emploi et les expériences professionnelles ;

(c) d'adapter les horaires et la répartition des tâches et de mieux réglementer le travail à temps partiel ;

(d) d'encourager la création de services communautaires de bonne qualité, privés ou publics, notamment pour la garde des enfants d'âges divers ;

(e) de mieux orienter et former professionnellement les femmes, afin de les aider à effectuer leur passage des devoirs domestiques à des domaines plus vastes de l'activité économique.

IV. TÂCHES DU GROUPE DE TRAVAIL

5. En 1973, l'OCDE sous le titre du "Rôle des Femmes dans l'Economie" a envisagé un examen plus global de la condition économique et sociale de la population féminine, visant finalement à une amélioration de la qualité de la vie et du bien-être de chacun et de tous.

6. Le Groupe d'Experts, réunis à Washington en décembre dernier, a pu dégager des dix rapports nationaux, établis par les pays participants représentés à la réunion, les principaux objectifs qui restent encore à atteindre, il a formulé certaines propositions justifiant amplement la création à l'OCDE d'un Groupe de Travail spécial sur le Rôle des Femmes dans l'Economie. Le projet d'ordre du jour commenté, attaché à la présente note, s'inspire des propositions de ces experts.

V. LE GROUPE DE TRAVAIL pourrait :

(a) continuer à assembler les données statistiques et économiques sur la condition féminine dans les pays Membres, définir les variables et les séries statistiques qui pourraient apporter des données plus précises et homogènes et plus comparables sur le plan international, formuler des recommandations à l'égard des services statistiques nationaux et de l'OCDE, ainsi que d'autres organisations internationales ;

(b) assembler le plus de renseignements possibles sur les divers moyens de résoudre le problème de la garde des enfants des parents qui travaillent (d'âges pré-scolaire et scolaire), formuler des directives quant aux politiques sociales à adopter pour faire face, aussi bien aux besoins quantitatifs de tels services mais aussi pour en améliorer la qualité ;



(c) suivre l'évolution dans les pays Membres de toutes les mesures anti-discriminatoires et de la mise en oeuvre du principe de l'égalité des chances sous tous ses aspects, notamment de l'application du principe de salaire égal à travail de valeur égale et, sur cette base, aviser des données à recueillir ou des changements à proposer à cet égard aux divers milieux intéressés (gouvernements, associations d'employeurs et de travailleurs) ;

(d) encourager les autorités nationales à revoir leurs législations nationales, notamment à analyser les systèmes fiscaux et de sécurité sociale pour en dégager les effets sur la situation de la population féminine, sur sa participation à l'emploi et sur la vie au foyer (notamment en ce qui concerne les familles où le chef est une femme seule) ;

(e) explorer les conséquences sur la vie des parents qui travaillent, des tendances actuelles vers l'assouplissement des horaires de travail et hebdomadaires, et vers divers aménagements offrant plus de choix et de possibilités de quitter et de reprendre son emploi pour diverses raisons, comme par exemple pour mettre à jour ou parfaire ses connaissances et qualifications ;

(f) examiner les circonstances particulières qui, dans certains secteurs nationaux ou entreprises multinationales sont sources d'inéquité, d'insécurité d'emploi, de bas niveaux de rémunération ou de traitement non compatible avec la législation locale ;

(g) coordination. Le Groupe de Travail devra veiller à ce que, dans les programmes courants de l'OCDE qui, pour la plupart, soulèvent des problèmes cruciaux relatifs à l'intégration à part entière des femmes dans les systèmes du marché du travail et dans l'économie, les aspects résultant d'une participation accrue des femmes à la vie économique soient pris en considération de manière adéquate. Une des tâches principales du Secrétariat sera d'assurer les liaisons entre le Groupe de Travail sur le Rôle des Femmes dans l'Economie et les services appropriés de l'OCDE et vice versa. (Pour cette première session, la Division des Statistiques de l'OCDE, le Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement, la Division de l'Education, etc. sont concernés). Enfin, un échange d'informations constant s'effectuera toujours plus sur les activités d'autres organisations internationales telles que : l'Organisation Internationale du Travail, le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés Européennes ; le Groupe de Travail proposera aussi des consultations appropriées avec les organisations d'employeurs et de travailleurs sur divers points du programme (BIAC et TUAC).



VI. NOMINATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

7. Les domaines divers soulevés par le vaste sujet du rôle des femmes dans l'économie nécessiteront la constitution d'un Groupe de Travail dont la composition pourra varier d'une session à l'autre, selon les points figurant à l'ordre du jour et selon les compétences requises pour les examiner avec efficacité. Mais ceci tout en maintenant un noyau permanent qui assurera la continuité des travaux.

8. Ainsi, pour cette première réunion, il serait indiqué que le Groupe de Travail comprenne deux ou trois statisticiens, deux ou trois spécialistes connaissant bien les questions de garde des enfants, deux ou trois membres s'intéressant à l'enseignement et la formation. Il est difficile de savoir à l'avance comment les compétences pourront se répartir entre les représentants des divers pays, aussi serait-il peut-être utile que les pays participants envoient au Secrétariat les noms et qualifications des personnes qu'ils ont l'intention de désigner avant la fin juillet 1974. Cette liste provisoire pourrait être alors communiquée aux pays participants, avec les commentaires du Secrétariat, afin que les pays Membres puissent éventuellement réajuster leurs nominations, pour que la somme des compétences du Groupe de Travail puisse traiter efficacement les points de l'ordre du jour.

9. D'une façon générale, le Groupe de Travail pourra comprendre aussi bien des hommes que des femmes, qui représenteront divers ministères ou services de leur pays et qui pourront assurer les liaisons interministérielles nécessaires à la solution des problèmes économiques et sociaux soulevés par la participation accrue des femmes à l'économie nationale.

ANNEXE I

LE ROLE DES FEMMES DANS L'ECONOMIE

1ère Réunion du Groupe de Travail

26 - 29 novembre 1974

10 et 15 heures

PROJET D'ORDRE DU JOUR COMMENTE

26 Novembre

1. INTRODUCTION par M. R. GASS, Directeur de la Direction des Affaires Sociales, de la Main-d'Oeuvre et de l'Education.
2. ELECTIONS DU PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS (?)
3. APPROBATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL (voir Annexe II au présent document). Décision quant à la création de sous-groupes sur des questions particulières.

27 Novembre

5. LES DONNEES STATISTIQUES (lacunes à combler). Les discussions seront basées sur une note du Secrétariat relatant les données et séries déjà disponibles dans diverses organisations internationales, proposant des moyens d'améliorer le rassemblement et la présentation de ces données, attirant l'attention sur les séries et renseignements qui manquent encore, proposant certaines démarches auprès des services statistiques (nationaux et autres). Le document de travail MS/S/73.4 distribué en décembre dernier pourra également servir de cadre pour aider les discussions.
6. LA GARDE DES ENFANTS DES PARENTS QUI TRAVAILLENT. Une enquête comparative sur certains des divers moyens utilisés dans quelques pays Membres, pour résoudre la garde des enfants d'âges pré-scolaire et scolaire et décrivant certaines innovations en la matière, ainsi que les coûts et avantages de diverses expériences nationales, permettra au Groupe de Travail de cerner les questions et d'en tirer certaines conclusions quant à la poursuite des investigations sur ce sujet et les conclusions provisoires pouvant déjà s'en dégager.



Les pays Membres n'ayant pu être inclus dans cette première enquête recevront un plan d'enquête qui leur permettra, éventuellement, de faire rapport au Groupe de Travail sur les diverses manières de résoudre la garde des enfants dans leur pays.

28 Novembre

7. LA FORMATION PERMANENTE ET LES PERIODES D'EMPLOIS DES FEMMES. Le Groupe de Travail procédera à l'examen critique d'un projet de rapport sur l'éducation récurrente, établi dans le cadre des activités du Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement, et pourra formuler des commentaires en vue de la réunion ministérielle chargée d'examiner cette question en 1975.

8. TEMPS ET VIE DE TRAVAIL. Un projet de rapport préparé à l'intention d'un groupe d'experts sur la flexibilité dans la vie de travail (12 - 15 novembre 1974) et le résumé des conclusions et recommandations de ce groupe alimenteront les discussions du Groupe de Travail qui examinera les effets :
 - a) des horaires mobiles ;
 - b) des congés-éducations ;
 - c) d'un choix plus libre dans l'alternance des périodes d'activité et de non-activité sur l'emploi des femmes et la qualité de la vie familiale.

29 Novembre

9. L'APPLICATION DU PRINCIPE DE SALAIRE EGAL A TRAVAIL DE VALEUR EGALE. Le Secrétariat établira une note sur les travaux en cours au Bureau International du Travail, la discussion s'efforcera de placer l'égalité des rémunérations dans le cadre plus vaste de la non-discrimination et de l'égalité des chances et de traitement. Certains exemples pratiques sur l'égalité des chances relevés dans certains pays Membres pourront être décrits. La révision des législations nationales où subsistent des discriminations pourra être abordée.

10. Rapport par un représentant du B.I.T. sur l'état de ses travaux concernant la révision de certaines Conventions internationales affectant l'emploi des femmes (notamment Conventions N° 100 et 111).

11. PROGRAMME D'ACTIVITES du Groupe de Travail pour 1975: dates des deux réunions prévues. On remarquera que les questions mentionnées dans la Section Ve) et f) de la présente note ne pourront être examinées qu'en 1975. Toutes suggestions sur les méthodes à utiliser pour préparer l'examen de ces questions seront les bienvenues.

12. QUESTIONS DIVERSES.

Fundação Cuidar o Futuro

ANNEXE II

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE
ROLE DES FEMMES DANS L'ECONOMIE



(a) Egalité des chances dans l'emploi et lors du déroulement de la carrière

Examiner et étudier les diverses évolutions dans les pays Membres concernant la création d'égalités d'emplois et de carrières professionnelles pour les femmes. Notamment, analyser les dispositions législatives, les réglementations gouvernementales et les habitudes patronales qui affectent l'égalité des chances féminines sur le marché du travail. Etudier les facteurs tenus pour responsables de l'insécurité d'emploi et des différences de statut professionnel des femmes.

(b) Salaire égal pour travail de valeur égale

Examiner et évaluer tous les éléments économiques et sociaux qui, dans l'ensemble de l'égalité des chances, déterminent les salaires féminins et aboutissent à l'inégalité des rémunérations féminines pour un travail qui est de valeur égale à celui des hommes. Etudier dans les pays Membres les tendances législatives et réglementaires pour la détermination des salaires, conçues de telle sorte qu'elles ont des effets sur l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes. Evaluer l'influence de ces différences salariales entre hommes et femmes en tant qu'élément de la structure plus vaste des inégalités de revenus entre les groupes sociaux des pays Membres.

(c) Egalité à l'égard de la sécurité sociale

Examiner et encourager les autorités nationales à revoir leur législation en matière de sécurité sociale et législation fiscale, y compris les procédures administratives, qui ont pour résultat un traitement différentiel et injuste des femmes relatif au versement des prestations de sécurité sociale et des arrangements d'ordre fiscal. De telles pratiques peuvent aboutir à des effets non désirables sur le maintien des revenus des femmes durant les périodes d'inactivité (notamment lorsqu'une femme seule assume le rôle de chef de famille). Dans certains cas, ceci soulève la question de l'estimation de la valeur économique de la gestion et de l'entretien du foyer.

(d) Possibilités d'instruction et de formation

Une raison fondamentale restreignant l'aptitude des femmes à retirer plus d'avantages d'une plus grande égalité dans l'emploi et dans les possibilités de carrière provient des différences de possibilités d'enseignement, de formation et

d'éducation récurrente mises à la disposition des femmes. En coopération avec les organismes s'occupant d'éducation au sein de l'OCDE, le Groupe de Travail examinera les tendances vers un plus grand nombre de possibilités d'enseignement, de formation et des programmes d'éducation récurrente pour les femmes. Il mettra à l'étude les mesures pour renforcer les liens entre les autorités chargées de l'enseignement et celles chargées de résoudre les problèmes du marché du travail afin de veiller à ce que l'enseignement et la formation correspondent bien aux besoins des femmes concernant leur emploi.

(e) Participation de la population active et responsabilités au foyer

Les possibilités des travailleurs ayant des responsabilités au foyer, de satisfaire leurs besoins de participation à l'emploi, dépendent d'un nombre d'éléments conjugués, y compris des dispositions adéquates pour la garde des enfants, la flexibilité des horaires et l'assouplissement des possibilités de déroulement d'une carrière. Le Groupe de Travail suivra l'évolution des divers arrangements qui, dans les pays Membres, peuvent offrir aux femmes et aux hommes des choix plus nombreux leur permettant de répondre à leurs aspirations concernant la carrière, et permettant aussi aux parents qui travaillent de s'engager dans des emplois, dont les temps de travail et le cycle de déroulement de carrière sont compatibles avec leurs responsabilités familiales.

(f) Statistiques

Continuer à assembler les données statistiques et économiques sur la condition féminine dans les pays Membres; définir les variables et les séries statistiques qui pourraient apporter des données plus précises et homogènes et plus comparables sur le plan international; formuler des recommandations à l'égard des services statistiques nationaux et de l'OCDE, ainsi que d'autres organisations internationales.

(g) Coordination

Le Groupe de Travail devra veiller à ce que, dans les programmes courants de l'OCDE qui, pour la plupart, soulèvent des problèmes cruciaux relatifs à l'intégration à part entière des femmes dans les systèmes du marché du travail et dans l'économie, les aspects résultant d'une participation accrue des femmes à la vie économique soient pris en considération de manière adéquate. Une des tâches principales du Secrétariat sera d'assurer les liaisons entre le Groupe de Travail sur le Rôle des Femmes dans l'Economie et les services appropriés de l'OCDE et vice versa. (Pour cette session particulière la Division des Statistiques de

l'OCDE, le Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement, la Division de l'Education ... sont concernés). Enfin un échange d'informations constant s'effectuera toujours plus sur les activités d'autres organisations internationales telles que : l'Organisation Internationale du Travail, le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés Européennes ; le Groupe de Travail proposera aussi des consultations appropriées avec les organisations d'employeurs et de travailleurs sur divers points du programme (BIAC et TUAC).



Fundação Cuidar o Futuro